

**RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE D'INFORMATION**

**Origine :** Demande de renseignements en date du 10 juillet 2000

**Demandeur :** Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ)

---

**Question 29**

Réf. : SCGM-19      Doc. : 6      Page(s) : 7      Ligne(s) : 14

« Ces augmentations sont récurrentes et cumulatives. »

29.1 Veuillez indiquer sur quel nombre d'années les pertes nettes de revenus continueront d'être récurrentes et cumulatives ?

---

**Réponse**

**29.1** Pour l'instant, à défaut d'un horizon d'arrêt d'intervention de la part de la SCGM, nous avons calculé l'augmentation des revenus nécessaires pour compenser les pertes de revenus des 3 premières années durant lesquelles aucune technologie visée par le Plan n'aura atteint la fin de sa durée de vie utile. Toutefois, à titre d'information, la moyenne pondérée de la vie utile de toutes les technologies visées est de 25,85 années.